

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
La délégation départementale du Cantal

Le Département du Cantal

Mesdames et Messieurs les Maires du Cantal

Affaire suivie par :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Valérie FORMISYN, ingénieur d'études sanitaires
ars-ara-LAV@ars.sante.fr
Conseil départemental du Cantal
Aurélië CHEBANCE, Chargée de projet
achebance@cantal.fr

Aurillac, le 3 mai 2024

Objet : Actions sur le moustique tigre et prévention du risque de dissémination des arboviroses en Auvergne-Rhône-Alpes

PJ : Carte des communes colonisées
Répartition des compétences

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Présent depuis 2012 en Auvergne-Rhône-Alpes, le moustique tigre s'est installé progressivement dans les douze départements de la région. Ce sont aujourd'hui ¼ des communes et 74 % des habitants de notre région qui sont impactés (cf. carte jointe).

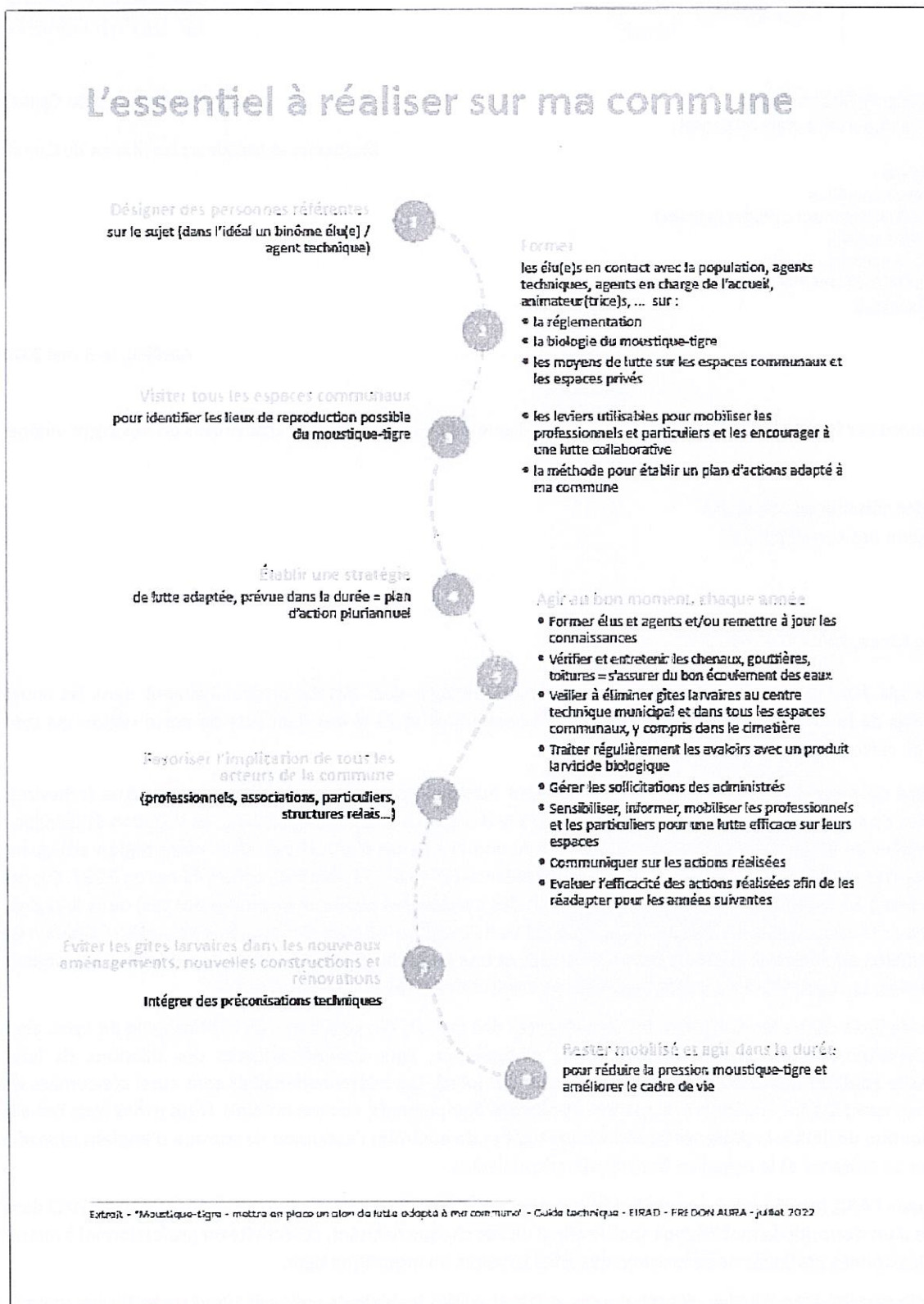
Cette espèce de moustique, invasive et particulièrement nuisible, peut également véhiculer des virus (arbovirus) responsables de certaines maladies (arboviroses) comme la dengue, le chikungunya et Zika. La situation épidémique dans les Antilles en 2023 a entraîné une augmentation du nombre de cas d'arboviroses dans notre région atteignant 252 cas importés identifiés au cours de la saison de surveillance (1^{er} mai – 31 octobre), contre 41 cas en 2022. Ces cas ont donné lieu à 51 traitements adulticides (élimination des moustiques adultes à proximité des cas) dans la région. De plus, deux cas autochtones de dengue ont été identifiés à Bourg-lès-Valence (Drôme), entraînant la réalisation de deux traitements adulticides à plusieurs jours d'intervalle et une enquête en porte à porte pour identifier d'éventuels autres malades. La réactivité des services impliqués a permis d'éviter la propagation des cas.

En matière de lutte contre les nuisances, les compétences des maires, des présidents de la Métropole de Lyon, ainsi que des départements qui souhaitent prendre la compétence, sont complémentaires des missions de lutte antivectorielle confiées aux préfets et à l'ARS (cf. document joint). Les intercommunalités sont aussi concernées en raison de leur compétence en matière de gestion de certains équipements, comme la voirie. Nous avons tous comme objectif commun de limiter la présence du moustique tigre et de contrôler l'extension de son aire d'implantation afin de diminuer sa nuisance et le risque de transmission de maladies.

C'est pourquoi l'ARS, la majorité des conseils départementaux et la Métropole de Lyon s'impliquent depuis 2022 dans l'animation d'un dispositif de mobilisation sociale afin d'inciter chaque habitant, collectivité ou professionnel à mettre en œuvre les bonnes pratiques de destruction des gîtes larvaires du moustique tigre.

Grace à cette dynamique collective, des ressources, outils et guides techniques pour agir sur votre territoire sont mis à votre disposition sur le site régional dédié www.arsirmoustique.fr. Notamment, un [guide technique « L'essentiel à](#)

réaliser sur ma commune » dédié aux collectivités est proposé pour vous aider à identifier et mettre en œuvre un plan d'action sur votre territoire, dont vous trouverez ci-après un extrait :



En effet, le moustique tigre étant très opportuniste, une multitude de gîtes larvaires sont présents aussi bien dans le domaine privé que public. L'efficacité de la lutte contre ce moustique repose sur l'importance de fédérer tous les acteurs, publics ou privés, et de mettre en œuvre collectivement des actions de destruction, de mise à l'abri ou de gestion de tout ce qui peut constituer des gîtes larvaires.

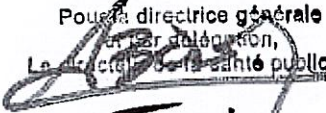
En complément, des actions régionales et départementales de communication rythmées selon la dynamique de développement des populations de ce moustique sont prévues, notamment par l'envoi de lettres d'information qui vous seront adressées 4 fois dans la saison via l'adresse mail : contact@arsmoustique.fr.

Enfin, le 4^e Plan Régional Santé Environnement, publié en mars 2024, vise la création, l'animation et l'accompagnement d'un réseau régional de référents intercommunaux « espèces nuisibles à la santé » ; le moustique tigre en fait partie, avec l'ambrosie, les chenilles processionnaires, etc. Leur rôle sera d'accompagner les communes dans leur lutte contre ces espèces, dont les actions citées plus haut contre le moustique tigre. Si vous avez d'ores et déjà identifié sur votre territoire des référents, idéalement au sein d'un binôme élu/agent technique, nous vous remercions de nous transmettre leurs coordonnées à l'adresse : ars-ara-LAV@ars.sante.fr afin que nous puissions les contacter et les associer à cette démarche collective, et leur transmettre des informations et propositions d'accompagnement au cours de la saison.

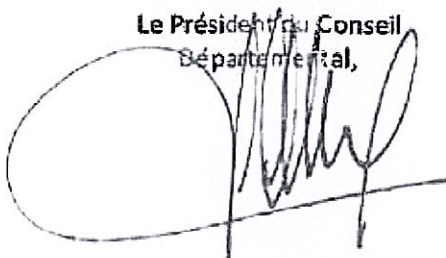
N'hésitez pas à vous saisir de ces outils et à les utiliser pour la mobilisation de tous au sein de votre commune.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice générale de l'ARS
Et par délégation,
Le directeur de la santé publique,

Pour la directrice générale
Et par délégation,
Le directeur de la santé publique

Aymeric BOGEY

Le Président du Conseil
Départemental,



Bruno FAURE